

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LABLACHERE

du 26 novembre 2024 à 19 heures

Présents : Jean-Pierre LAPORTE – Martine CARRIER - Roger HALEGOUET - Dominique POUGET-TIRION - Thierry BERRES – Nicole DJIANN - Yannick MARCHAL - Jean-Luc SAUTEL – Corinne LARCHER– Régine MARCY - Albert MOZZATTI – Danièle REYNAUD – Alain CHARTIN

Absents excusés : – Lysiane FREMON - Stéphanie PREVOST - Eric BOISSIN – Brigitte QUERE

Absents non excusés :

Procurations : – Lysiane FREMON à Jean-Pierre LAPORTE - Stéphanie PREVOST à Martine CARRIER - Brigitte QUERE à Dominique POUGET TIRION

Secrétaire de séance : Nicole DJIANN

## Ordre du Jour

### Approbation du procès-verbal du conseil municipal précédent

APPROUVE A L'UNANIMITE

#### 1. Convention d'opération sous mandat relative à l'opération : développer le vélotourisme

Dans le cadre de la Stratégie Pleine Nature des Cévennes d'Ardèche, les communes de la Communauté de communes du Pays Beaume Drobie souhaitent s'équiper en aires de services dédiées à favoriser l'accueil de ses pratiquants.

Pour prétendre être ville d'étape ou de départ, il faut certains équipements : toilettes, 1 borne de réparation, 5 tables installées au pumptrack. Le financement couvrira 80% des dépenses engagées ; aide de l'ADEME – reste à charge d'environ de 47%.

Coût de l'opération pour Lablachère : 3 280,40€ (hors livraison et pose).

*C. Larcher : pourquoi le choix n'a pas porté sur les stationnements vélos ?*

*T. Berrès : parce que nous en avons déjà suffisamment et si besoin la CdC peut nous en fournir*

*Les commandes sont en phase de négociation ; à la livraison les employés communaux feront l'installation. La signalétique sera gérée par la CdC de manière à ce que les 3 CdC aient la même.*

APPROUVE A L'UNANIMITE

#### 2. Election délégué au SDE07

Par délibération en date du 16 juillet 2020, Monsieur Daniel MORSELLI avait été désigné délégué au Syndicat Départemental d'Energie de l'Ardèche (SDE07).

A la suite de son décès il y a lieu d'élire un nouveau délégué et éventuellement un nouveau suppléant. Il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant de la commune auprès du SDE07.

- Appel aux candidats pour le poste de délégué : Thierry BERRES

**Voté à l'unanimité**

- Appel à candidat pour un suppléant : aucune candidature

#### 3. Election délégué au SDEA

Par délibération en date du 16 juillet 2020, Monsieur Daniel MORSELLI avait été désigné délégué au Syndicat Départemental d'Equipement de l'Ardèche (SDEA).

Il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant.

- Appel aux candidats pour le poste de délégué : Thierry BERRES

**Voté à l'unanimité**

- Appel à candidat pour un suppléant : aucune candidature

*T. BERRES : remercie le conseil municipal de l'avoir élu, mais il regrette qu'il n'y ait pas eu de candidat pour le poste de suppléant, car en cas d'absence il ne pourra pas être remplacé.*

#### 4. Mise à jour tableau voirie

Le tableau de classement unique des voies communales comportait une erreur de saisie. Une délibération pour rectifier le total général de 47 348m au lieu de 47 040m était nécessaire.

*C. Larcher : à quoi sert ce tableau ?*

*M. Carrier : au calcul de certaines dotations de l'état en fonction de l'importance de notre voirie communale.*

*Le Maire : bientôt on nous demandera de répertorier les chemins ruraux afin d'éviter qu'ils ne soient appropriés illégalement ou par accident.*

**JL Sautel** : la mairie doit-elle entretenir les chemins ruraux ?

**T. Berrès** : non ce n'est pas obligatoire. Les chemins ruraux et les chemins communaux n'ont pas le même statut.

**Le Maire** : la gestion des chemins ruraux est rigoureuse surtout en matière d'aliénation.

**A. Chartin** : la commune doit-elle intervenir sur ces chemins pour les rendre praticables ?

**M. Carrier** : toutes les voies communales sont carrossables. Tous les ans nous investissons 250 000€ pour les entretenir.

**Voté à l'unanimité**

#### **4. Délibération pour créer le poste d'adjoint technique au 2 janvier 2025**

Délibération annulée car nous venons d'apprendre que l'intéressée quitte la commune. Elle restera jusqu'à la fin de l'année scolaire. C'était un élément de valeur et nous la regretterons.

#### **5. DETR 2025 salle culturelle**

Demande de subventions (DETR,) pour l'étude et la réalisation de l'avant-projet sommaire d'une salle multigénérationnelle à Lablachère. Ce dossier doit être déposé en Sous-préfecture avant le 30/11/2024

Le plan de financement serait :

Dépenses		Recettes	
Travaux	1 162 000€	Etat DETR/DSIL 25%	328 193€
Maitrise d'œuvre	123 870€	La Région 25%	328 193€
Coûts annexes	26 900€	Le Département 20%	262 554€
		Fonds vert 10%	131 277€
		Commune, emprunt 20%	262 554€
Total	1 312 770€		1 312 770€

**Le Maire** : La commission s'est réunie plusieurs fois et est allée prospecter les salles alentours pour définir les besoins. Nous venons de déterminer la salle qui pourrait convenir à notre commune. L'architecte avait fait une proposition à 1,6 M€ mais la commission a jugé ce montant trop élevé. Un compromis a été trouvé à 1 300 000€ HT.

Il est bien entendu que nous votons ce soir pour obtenir une subvention et non pour le projet architectural qui vous sera présenté au fur et à mesure de son élaboration.

**R. Marcy** : suggère que l'on mutualise avec d'autres communes pour faire une salle plus grande

**JL Sautel** : combien de place de parking ?

**M. Cartier** : 35 places aujourd'hui dessinées mais il existe d'autres possibilités autour du bâtiment.

**Le Maire** : il est bien entendu que le parking est mutualisé avec la maison de l'enfance jeunesse.

**R. Marcy** : Problèmes de bruits pour les riverains ? L'utilisation du terrain à la Raze ce serait plus intéressant et il y aurait certainement la possibilité de mutualisation

**T. Berrès et le Maire** : les terrains à la Raze sont en Natura 2000 et classés en zone N, nécessité d'une révision du PLUi et on n'aura pas l'accord pour une salle de 700m<sup>2</sup>. L'endroit choisi pour cette salle a toujours été identifié aux Plots

**JL Sautel** : j'ai toujours pensé que c'était une erreur de faire la salle à cet endroit avec la route à côté, car après une fête il y a toujours des personnes alcoolisées et les risques avec la route proche sont importants

**C. Larcher** : est-ce que vous envisagez de la louer ?

**Le Maire** : oui bien sûr

**C. Larcher** : on est en train de créer un nouveau pôle de vie avec le pumtrack, la MEJ, la salle multigénérationnelle, il n'y aura pas suffisamment de parkings. Si un samedi il y a une manifestation à la MEJ, le pumtrack très fréquenté et éventuellement un mariage, cela sera très difficile de se garer !

**T. Berrès** : il y aura des places devant et autour

**Le Maire** : la salle fera environ 700m<sup>2</sup> ; il restera de l'espace entre la rue de l'Ecole, la MEJ et le parking de l'école

**R. Halegouet** : je suis étonné que l'on discute de cela aujourd'hui car il y a déjà eu des débats préalables

**Le Maire** : je suis choqué que l'on associe cette salle avec des personnes alcoolisées.

**C. Larcher** : cette opération bloque t'elle d'autres aménagements, telle la salle d'animation rurale ? Ne pourrait-on pas la réhabiliter pour en faire une salle multigénérationnelle

**Le Maire** : la réhabilitation de la salle d'animation rurale coûterait plus cher qu'une nouvelle salle. Mais de toute façon la destination de l'une et l'autre n'est pas la même. Enfin, il n'est pas question d'abandonner cette salle ni l'ancienne

caserne des pompiers. Une réflexion est d'ailleurs en cours. On n'abandonne pas notre patrimoine et nous continuerons de l'entretenir

**C. Larcher** : je reformule, la SAR n'est plus adaptée pour y faire des manifestations comme le repas des Sages. J'ai recueilli des commentaires qui pointent des problèmes d'hygiène et d'aménagement

**M. Carrier** : Nous l'entretenons et nous investissons dans des rénovations tous les ans. Il ne faut pas oublier la destination première de cette salle qui devait être un boulodrome

**Le Maire** : le repas des sages ne se fera plus là mais dans la nouvelle salle. La SAR recevra toujours les bals, la pétanque, les écoles.

**C. Larcher** : vous nous avez envoyé le document de la Préfecture sur l'obtention de DETR mais je ne vois pas dans quelle catégorie cette subvention peut rentrer.

**Le Maire** : elle rentre dans 2 gros chapitres ; il faudra bien entendu argumenter.

**A. Chartin** : Les mesures d'économies d'énergie et la projection sur les frais de fonctionnement ?

**T. Berrès** : l'orientation permettra de mettre des photovoltaïques

**Le Maire** : Bien entendu la commission s'est intéressée également aux frais de fonctionnement lorsqu'elle a visité les salles des environs.

**M. Carrier** : cette salle sera louée et il y aura donc un retour sur investissements.

**C. Larcher** : pourquoi le montant de la DETR actuelle est moins élevé que celle de 2023 ? Vous pourriez consulter le SDEA et le CAUE. Je demande juste que les services de l'Etat compétents soient sollicités !

**M. Carrier** : le projet initial était plus important d'où une baisse de la DETR

**Le Maire** : Oui nous consulterons le SDEA mais en ce qui concerne le CAUE, je l'ai déjà fait en 2008 et je n'ai pas été satisfait

**T. Berrès** : ils sont plus spécialisés dans les espaces publics.

**JL Sautel** : un projet comme celui-là, tout comme la piscine, ne peut pas couvrir tous les frais de fonctionnement

**Vote : Contre : 0**

**Abstention : 1 Jean-Luc Sautel**

**Pour 15**

## **6. DETR 2025 Etanchéité des réservoirs**

Cela concerne les 5 réservoirs datant de 1936 et qui méritent cette opération. La Société Qualiplast a examiné récemment tous les réservoirs : il faut maçonner, changer les raccords et certaines vannes, enduire puis poser une résine. Nous attendons toujours le devis, mais le coût est estimé à 200 000€ environ.

Il est proposé le plan de financement suivant :

Montant total de l'opération : 220 000€ (avec frais divers et imprévus) - subvention DETR : 20% - subvention agence de l'eau : 60% - auto financement : 20%

**Voté à l'unanimité**

## **7. Périmètre de protection des sources**

L'ARS a demandé à ce que l'on protège la source Turel qui se situe le plus haut et qui a le meilleur rendement. C'est très compliqué de la protéger du fait du relief à cet endroit. Il est nécessaire d'acquérir un terrain pour lequel une proposition à 0,50€ le m<sup>2</sup> a été faite.

L'estimation globale est estimée à 150 000€

Il est proposé le plan de financement suivant :

Montant total de l'opération : 165 000€ (avec frais divers et imprévus) – subvention DETR : 20% - subvention agence de l'eau 60% - autofinancement ; 20%

**Voté à l'unanimité**

## **8. Tarif de l'eau**

Le prix de l'eau n'a pas augmenté en 2024 par rapport à 2023. La commission a proposé de fixer le prix de l'eau à 1,95€ le m<sup>3</sup> au lieu de 1,90€ précédemment. Les abonnements annuels avec et sans assainissement passent respectivement à 85€ au lieu de 82€ et 70€ au lieu de 68€. Le reste ne change pas sauf les taxes que nous ne maîtrisons pas.

**Voté à l'unanimité**

## Le Ricochet

Le 14/11, L. Frémon et N. Djiann ont reçu une délégation du Centre social le RICOCHET venue leur présenter leur situation financière. L'année 2024 sera déficitaire de 49 000€ dû à l'augmentation de la masse salariale (14%). La convention collective leur a imposé un ajustement des salaires de 44 000€, cela concerne 16 salariés. Cette situation ne leur permet plus d'effectuer les prestations offertes précédemment et notamment de louer des cars pour le transport, ils utilisent les mini-bus mis à leur disposition mais de capacité réduite.

Depuis 2 ans, le centre social propose des activités à 3 communes sud Beaume Drobie : Joyeuse, Rosières et Lablachère. Ces activités ne nécessitent pas obligatoirement une adhésion des participants (30€ pour les familles et 25€ en individuel).

La CdC participe au budget à hauteur de 108 000€ et la CAF pour 256 000€.

Jusqu'à présent seules 6 communes participent au budget du Centre social à hauteur de 8€ par habitant. On nous présente la proposition de participation selon un mode de calcul dégressif pour les communes utilisatrices, selon le nombre d'habitants ; le coût pour Lablachère serait de 5 242€.

Ces participations des communes utilisatrices permettraient le maintien des activités proposées aux personnes âgées et aux jeunes.

Pour 2025, le Ricochet doit présenter à la CAF son projet social, établi pour 4 ans, avec un budget équilibré. Si ce projet n'est pas viable, l'agrément sera retiré et les activités proposées seront très réduites.

N'oublions pas que l'indicateur du territoire est dans le rouge au niveau précarité.

Il s'agit pour l'instant d'une présentation des difficultés rencontrées par le centre social ; Lablachère est la première commune rencontrée, suivront Joyeuse et Rosière. Le 4/12/2024, le Conseil des maires sera consulté

Ci-dessous : tableau des fréquentations des habitants de la commune :

LABLACHERE	2022	2023	2024 (au 30/09)
Nombre adhésions	7	10	10
Soit nombre de personnes adhérentes	17	18	18
France services (accompagnements administratifs)	5	19	10
Seniors	3	22	13
Familles	0	4	5
Ados	7	9	9
<b>Total nombre de personnes bénéficiaires des activités</b>	<b>15</b>	<b>54</b>	<b>37</b>

Nous vous consulterons lorsque nous aurons plus d'informations et une décision à prendre.

La pelouse du stade est terminée. Les 300 licenciés sont contents de pouvoir jouer sans s'abimer les chevilles ; Coût 590 000€ HT + frais de maîtrise d'œuvre 10 080€

Octobre rose : Le Club de l'Amitié de la commune a initié pour la première fois une journée Octobre Rose, le 20/10. Toutes les associations ont travaillé en osmose afin d'obtenir les meilleurs résultats possibles. Une élue, bénévole à la Ligue, secteur des Vans Chambonas, s'est jointe à eux ainsi que la mairie et l'équipe municipale afin de rendre cette journée la plus productive et agréable possible. Ce fut un grand succès puisque c'est un montant global de 2 337€ qui a été remis le 18 novembre à une administratrice de la Ligue, lors d'une cérémonie organisée par la mairie. Chaque euro servira à apporter des soins de confort aux bénéficiaires ou aidants. Vous pouvez lire le CR sur les réseaux sociaux de la mairie. Merci à tous

Le plan Communale de Sauvegarde (PCS) : il y a 2 ans le préfet nous a demandé d'établir le PCS, il est aujourd'hui terminé et présenté en consultation publique du 18 novembre 2024 au 6 décembre 2024. Il sera proposé au conseil municipal au mois de décembre, puis un arrêté le validera

TEIXEIRA et Païolive : L'association Païolive nous a mis en demeure de faire cesser l'activité du bucheron qui est en face de Serre de Varlet, à juste titre car il n'a pas le droit d'exercer son activité à cet endroit. Nous l'avons autorisé à s'installer provisoirement depuis 2 ans mais il s'est écarté et agrandi. De plus il a surélevé le terrain de plusieurs centimètres. J'ai demandé à la CdC de lui permettre de travailler momentanément dans la zone artisanale de Serre de Varlet. J'ai conseillé à M. Teixeira de rencontrer l'association Païolive et éventuellement organiser une réunion afin de trouver un consensus. A l'issue, le maire demandera à cet artisan de cesser son activité à cet endroit.

Chicanes : très régulièrement les administrés se plaignent de la vitesse excessive dans la commune. Nous allons mettre en place des chicanes afin de répondre à cette problématique. Nous commençons par le chemin de Blanchon et chemin du Péage. Si c'est efficace, on consolidera puis on étendra ce dispositif à d'autres endroits de la commune.

**Agendas** : confection des colis de Noël le 12 décembre 2024 - - arbre Noël mairie le 13 décembre - prochain conseil le 17 décembre 2024 - vœux de la mairie le 12 janvier 2025 – inauguration la Raze le 21 mars 2025

**Tour de table**

**Martine CARRIER** : sans observation

**Roger HALEGOUET** : Je suis soucieux pour l'école : les enseignants sont de moins en moins remplacés quand ils sont absents et cela pose un problème pour le périscolaire et la cantine

**Dominique POUGET TIRION** : sans observation

**Thierry BERRES** : a rempli un questionnaire sur mobilité et dans le cadre de véhicule partagé ; d'autres élus en ont fait de même.

**Nicole DJIANN** : Le bulletin municipal est bien avancé, les textes sont presque tous rédigés ; je remercie les élus qui ont la gentillesse de relancer les sociétés pour obtenir les encarts publicitaires nécessaires au financement de ce bulletin

**Yannick MARCHAL** : les élus et l'association travaillent sur un projet de sentiers d'interprétation lié au moulin Dupuy

**Jean-Luc SAUTEL** : J'ai pu constater que le pumptrack est un véritable succès, très fréquenté par les enfants et les adultes

**Corinne LARCHER** : sans observation

**Régine MARCY** : sans observation

**Albert MOZZATTI** : sans observation

**Danièle REYNAUD** : poursuit les visites aux personnes vulnérables

**Alain CHARTIN** : sans observation

La séance est levée à 22 h 30

Jean Pierre LAPORTE  
Maire



Nicole DJIANN  
Secrétaire de séance